

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1179

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 26

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – Dans un délai de six mois après la promulgation de la loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport identifiant les freins et moteurs à la généralisation de la conversion à l'agro-écologie dans les exploitations des établissements publics d'enseignement agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'agro-écologie et l'agriculture biologique sont des domaines d'avenir de l'agriculture en France qui devrait connaître un développement très important. Les établissements publics d'enseignement agricole se doivent d'être un exemple pour les élèves et les personnes en formation et une ouverture à l'agriculture de demain. La conversion à l'agro-écologie des exploitations des établissements paraît comme un moyen essentiel de diffusion, y compris dans l'ensemble des professions agricoles.